

Organisation et temps de travail des Cadres

La Direction remettrait-elle une pièce ?

Après l'échec des négociations et le retrait du dossier par la Direction portant sur l'organisation et le temps de travail des cadres, les Organisations Syndicales sont conviées à une réunion intersyndicale le 2 décembre 2015 sur le sujet. . .

Si la Direction avait la volonté de rouvrir une nouvelle fois des négociations sur le temps de travail, il faudra qu'elle tire les conclusions de son échec et que d'autres propositions voient le jour.

FO Énergie et Mines prendra quoi qu'il en soit ses responsabilités en participant à cette réunion.

Ne préjugant pas du contenu de celle-ci, cela sera l'occasion de rappeler nos revendications sur le sujet :

- Forfaitisation sur la base du maintien des 35 h pour tous, donc 196 jours.
(Généralisation d'une référence 8 h en base/donc 32 RTT = 196 jours).
- 10 heures maxi par jour (sauf pour raison de sécurité, de sûreté des personnes et des biens).
- Maintien des jours de disponibilité.
- Majoration des jours supplémentaires à 50 % et à 100 % les dimanches comme pour les HS des autres collèges.
- Maintien des dispositifs de réductions individuelles et collectives, ainsi que des modalités d'aménagement du temps de travail pour tous les agents issu de l'accord de 1999.
- Pas de différence entre les agents en place et les nouveaux embauchés.

**POUR FO ÉNERGIE ET MINES
CE SUJET NE DOIT PAS ÊTRE ET NE SERA PAS SYNONYME
DE RECU SOCIAL POUR LES AGENTS !**